

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

Option Cyclomoteur

Option Quadricycle léger

Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e 1	L2e 2	L6e 3
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



1

Cyclomoteur



3

Quadricycle léger

2

Tricycle



LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie AM qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE OU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 Cette attestation est délivrée en application de l'article 4 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° DIREN ou DRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : _____
 Adresse que : _____

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénom(s) : _____
 Née le : _____ à : _____
 Adresse : _____

J'ai suivi les 7 heures de formation pratique (à l'usage de l'option) :
 option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____
 Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et Signature du titulaire de l'agrément : _____

Exemple pour l'attribution

Attention : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie AM qu'à compter du jour où il sera en possession de son titre de conduite définitif.

